

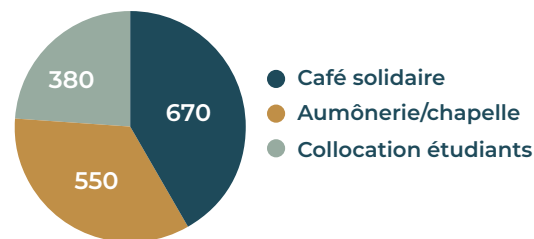
Bienfaiteurs, nous comptons sur vous !



Les chrétiens ont toujours eu une vocation prophétique, pour vivre la charité et développer de nouveaux projets inspirants. Ouvrir, au cœur de la ville, un lieu où les personnes qui se sentent seules peuvent trouver du réconfort, c'est donner chair au vivre ensemble et à la fraternité.
Soutenez avec moi, le Parvis des Clarisses !

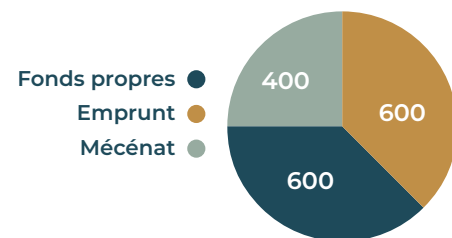
Jean-Fred Malinvaud,
parrain du projet « Le Parvis des Clarisses »

Coût des travaux (k€)



Budget global :
1 600 000 €

Financement (k€)



Reste à financer
grâce à vous :
400 000 €

Le Parvis des Clarisses
est un projet phare pour notre diocèse
et plus largement pour la ville de Limoges.

Nous avons besoin de **400 000 €**
pour financer ces travaux.

DÉDUIRE VOTRE IFI

En faisant un don à la fondation Saint-Irénée, Parvis des Clarisses - association Saint-Martial et Saint-Pardoux, vous pouvez réduire votre Impôt sur le Fortune Immobilière.

Votre don sera déductible de votre IFI à hauteur de 75 % de son montant, dans la limite de 50 000 €.

Exemple : votre IFI s'élève à 3 000 €. Or un don de 4 000 € à la Fondation Saint-Irénée pour le projet « Le Parvis des Clarisses » - Association Saint-Martial et Saint-Pardoux vous permet de réduire la totalité de votre IFI. Votre don ne vous revient alors finalement qu'à 1 000 €.

Pour faire un don IFI, 100 % sécurisé en ligne, rendez-vous sur le site www.fondationsaintirenee.org

DÉDUIRE VOTRE IR

En faisant un don via l'Association diocésaine de Limoges en faveur du projet « Le Parvis des Clarisses » vous pouvez bénéficier de réductions sur votre Impôt sur le Revenu.

Jusqu'au 31 décembre 2022, votre don au titre de l'IR est déductible à hauteur de 75 % de son montant dans la limite de 562 € et au delà, il est déductible à hauteur de 66 %.

Pour faire un don IR, 100 % sécurisé en ligne, rendez-vous sur le site www.diocese-limoges.fr

Contact : mecenat@diocese-limoges.fr
www.diocese-limoges.fr
rubrique « Projets diocésains »

